

tenue sous la présidence de Madame HOGEDÉZ, assisté(e)  
de Madame ARNIAUD et Madame RIDINGS, Conseillères  
En présence de Monsieur PEYROT, Rapporteur public  
Monsieur BREMOND, Greffier

**11 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2107589</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision implicite de rejet prise par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône en date du 10 juillet 2021 consistant en un refus de réparer les préjudices causés à Madame D épouse A du fait de la carence de l'administration.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame A	Maître CEPKO Aurélie (Cour)
<b>Défendeur</b>	RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE	
02)	<b>DOSSIER N° 2107708</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté portant retrait du permis de construire tacite numéro 0130552000840 en date du 1er février 2021 et refus de permis de construire numéro 0130552000840P0 en date du 26 avril 2021 délivré par le maire de la commune de Marseille.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur D	Maître CITEAU Benoit (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MARSEILLE	
03)	<b>DOSSIER N° 2107709</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté portant retrait du permis de construire tacite numéro 0130552000838 en date du 1er février 2021 et refus de permis de construire numéro 0130552000838P0 en date du 26 avril 2021 délivré par le maire de la commune de Marseille, notifié le 4 mai 2021.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame B	Maître CITEAU Benoit (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MARSEILLE	

**11 heures 00**

04)	<b>DOSSIER N° 2107710</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté portant retrait du permis de construire tacite numéro 0130552000839 en date du 1er février 2021 et refus de permis de construire numéro 0130552000839P0 en date du 26 avril 2021 délivré par le maire de la commune de Marseille, notifié le 4 mai 2021.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame B	Maître CITEAU Benoit (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MARSEILLE	
05)	<b>DOSSIER N° 2205092</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté numéro PC 13005210120 en date du 4 Février 2022 délivré au profit de ln SCI VILLA FLOR 4.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame M Monsieur A	Maître ANSELMINO Mathieu (Cour) Maître ANSELMINO Mathieu (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE D'AUBAGNE VILLA FLOR 4	Maître CAVIGLIOLI Benoît SCP VIDAL-NAQUET
06)	<b>DOSSIER N° 2401189</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'arrêté du 05 décembre 2023 n° PC 00416421S0001, délivré par le préfet des Alpes de Haute-Provence portant autorisation de réaliser une centrale photovoltaïque sur la commune de Revest-Saint-Martin.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SITES ET MONUMENTS	Maître BRONZANI Céline (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE SOCIETE TENSOL REVEST	Maître ELFASSI Paul (Cour)
<b>Observateur</b>	COMMUNE DE REVEST SAINT MARTIN	

11 heures 00

---

07) DOSSIER N° 2101433 RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD

---

**Titre de l'affaire** Annuler l'arrêté en date du 20 octobre 2020 par lequel le maire de la commune de Marseille a délivré à Monsieur Z un permis de construire numéro PC 0130552000432 pour un projet de surélévation de deux étages d'un immeuble et création d'une piscine, sur une parcelle cadastrée section A n°90 située 76, rue Charras 13007 Marseille.

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame N	Maître DUMONT-SCOGNAMIGLIO Virginia
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MARSEILLE Monsieur Z	Maître MANENTI Olivier

---

08) DOSSIER N° 2107047 RAPPORTEURE: Madame Claire ARNIAUD

---

**Titre de l'affaire** Annuler les décisions de placement en congé ordinaire de maladie, de placement en CITIS et demande l'imputabilité au service de l'accident.

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur S	Monsieur S
<b>Défendeur</b>	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE - AMU	

Arrêté le 30/09/2024

Le président du tribunal